

Règlement 12eme Trail de la Barousse

17-18-19 mai 2024

Article 1 : Organisation

L'association Barousse Oxy, association loi 1901 enregistrée le 19/07/2017 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001661 organise le 12eme Trail de la Barousse des 17-18-19 mai 2024.

Article 2 : Epreuves

Le Trail de la Barousse est un évènement comprenant 7 courses de type trail en moyenne et haute montagne.

Kv Didier Bellan le vendredi 17 mai :

Distance de 2.5 kms pour 980m d+ au départ de Sost (65370) à 18h00.

Casse-croute inclus pour tous à la salle des fêtes du village.

Course de type « contre la montre » classée et chronométrée.

Le temps sera arrondi à la seconde supérieure, en cas d'égalité de temps, il ne sera pas procédé à un départage.

Tout concurrent doit partir à l'heure officiellement prévue à son départ.

Frontale obligatoire.

Les Trails :

L'ensemble des départs/arrivées se feront aux chalets de St Nérée à Ferrere 65370.

Trails du samedi 18 mai 2024 :

- **Trail des Résistants 54km 3 400m d+** départ à 7h30

Passage sur les communes de Ferrere, Esbareich, Sost, Mauléon-Barousse, Cazarilh, Thebe, Siradan, Saléchan, Estenos et Cierp Gaud.

Course en semi autonomie.

8 ravitaillements.

3 barrières horaires soit :

Saléchan au km 21 à 12h00.

Piste forestière de Sost au km 40 à 16h00.

Sost village au km 48 à 18h00.

- **Trail du Gouhouroun 24km 1 000m d+** départ à 9h00

Passage sur les communes de Ferrere, Esbareich, Sost et Mauléon-Barousse.

Course en semi autonomie.

4 ravitaillements.

1 barrière horaire soit :

Mauléon Barousse au km 15 à 12h30.

- **Trail du Lacquet 14km 600m d+** départ à 10h00

Passage sur les communes de Ferrere et Esbareich.

Course en semi autonomie.

2 ravitaillements.

Pas de barrière horaire.

- **Trailhounets à partir de 15h00** inscription sur place
Non chronométrée et non classée.

Trails du dimanche 19 mai 2024 :

- **Trail du Tourroc 50km 3 100m d+** départ à 7h30

Passage sur les communes de Ferrere, Ourde, Sacoué, Gembrie, Antichan, Troubat, Thebe, Cazarilh, Nistos, Sarrancolin.

Course en semi autonomie.

9 ravitaillements.

3 barrières horaire soit :

Gembrie au km 20 à 12h00.

Ourde au km 28 à 13h40.

Artigue de Salabe au km 40 à 17h00.

- **Trail Le Robuste 25km 1 700m d+** départ à 9h00
Passage sur les communes de Ferrere, Sacoué, Nistos, Sarrancolin.
Course en semi autonomie.
4 ravitaillements.
1 barrière horaire soit :
Artigue de Salabe au km 19 à 14h00.

- **Trail le petit Hardu 16km 1 100m d+** départ à 10h00
Passage sur la commune de Ferrere.
Course en semi autonomie.
2 ravitaillements.
1 barrière horaire soit :
Artigue de Salabe au km 7 à 13h00.

- **Randonnée gourmande 12km 500m d+** départ à 9h15
Non chronométrée et non classée.
Passage dans les villages de Ferrere et Esbareich.
Points de ravitaillement à Esbareich.
Pas de barrière horaire.

Article 3 : les défis de la Barousse

3 jours de courses pour 3 défis :

- **Défi Cerf soit 2 x 50 km + Kv pour 107 km et 7 500m d+**
Soit le cumul sur le week end de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail des Résistants
Dimanche le Trail du Tourroc

- **Défi Biche soit 2 x 25 km + Kv pour 53 km et 3 700m d+**
Soit le cumul sur le we de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail du Gouhouroun
Dimanche le Trail le Robuste

- **Défi faon soit 2 x 15 km + Kv pour 33 km et 2 700m d+**
Soit le cumul sur le we de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail du Lacquet
Dimanche le Trail le Petit Hardu

Un classement sera réalisé en cumulant les 3 temps de courses.

Seront récompensés les trois premiers, scratch masculin et féminin de chacun des défis le dimanche 19 mai 2024 sur le site d'arrivées à 16h00.

Toute disqualification sur l'une des épreuves ne sera pas éliminatoire pour la course suivante mais annulera le classement du participant sur le défi.

Article 4 : Semi autonomie

Le principe de semi autonomie est la règle sur l'ensemble des parcours, ceci consiste à être autonome entre 2 points de ravitaillement au niveau hydrique, alimentaire et de sécurité sachant que tout coureur doit se munir de l'intégralité du matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve sous peine d'exclusion de la course.

Article 5 : Validation de l'inscription

La validation de l'inscription ne se fera que sur présentation :

- **Soit d'un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an au jour de la course**
- **Soit la licence Ffa en cours de validité**

L'organisation se décharge de toutes responsabilités dans le cas ou le certificat médical fourni serait falsifié.

Article 6 : Retraits des dossards

Une pièce d'identité pourra vous être demandée lors du retrait du dossard.

Il est possible de retirer le dossard d'une tierce personne sur présentation de son document de retrait.

Pour le KV et les défis :

vendredi 17 mai dès 16h00 à la mairie de Sost

Pour les trails :

vendredi 17 mai de 17h00 à 19h30

samedi 18 mai de 6h30 à 10h00 puis de 17h00 à 19h 30

dimanche 19 mai de 6h30 à 10h00

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course, disposé sur la poitrine ou le ventre.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à :

200 pour le KV Didier Bellan

400 pour le Trail du Tourroc

400 pour le Trail des Résistants

300 pour le Trail le Robuste

400 pour le Trail du Gouhouroun

400 pour le Trail le petit Hardu

300 pour le Trail du Lacquet

100 pour la randonnée

Elles se font sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> jusqu'au mercredi 15/05/2024 minuit.

Les inscriptions pour les Trailhounets : gratuites sur place

Article 8 : Catégories

KV à partir de junior (18 ans et plus)

Trails du Tourroc - des Résistants à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)

Trails le Robuste - le Gouhouroun à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)

Trails le petit Hardu – le Lacquet à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)

Article 9 : Tarifs

20€ pour le Kv Didier Bellan - casse-croûte inclus

50€ pour les Trails du Tourroc et des résistants

25€ pour les Trails le Robuste et le Gouhouroun

16€ pour les Trails le petit Hardu et le lacquet

115€ pour le défi 2 x 46km

60€ pour le défi 2 x 25km

40€ pour le défi 2 x 12km

Tarif unique pour la randonnée du 19 mai 2024 :

5€ pour les adultes et les enfants de 10 ans et plus.

Tout échange de dossard ne sera possible que sur demande écrite envoyée à barousseoxy@orange.fr au plus tard le 30 avril 2024.

En cas d'annulation de participation, aucun remboursement des droits d'engagement ne pourra être effectué.

En cas d'annulation des épreuves, l'inscription sera automatiquement reportée sur le trail de la barousse 2025.

Article 10 : Sécurité

Tout participant devra posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course, à tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a obligation de se soumettre à ces contrôles.

L'équipement requis, sur les parcours Le Tourroc, Les Résistants, Le Robuste et Le Gouhouroun qui sont des épreuves se déroulant sur des itinéraires de montagne, est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails édités par la FFA.

Matériel obligatoire :

Parcours de 50km et 25km

- Réserve d'eau de 1,5 litre minimum
- Une réserve alimentaire suffisante pour relier les points de ravitaillement
- Eco tasse ou gobelet réutilisable
- Téléphone portable
- Sifflet
- Couverture de survie
- Casquette ou tour de cou
- Coupe vent

Parcours de 15km et KV

- Réserve d'eau de 500ml minimum.
- Eco tasse ou gobelet réutilisable.
- Téléphone portable

Les bâtons sont autorisés et fortement conseillés.

En fonction des conditions météorologiques, le matériel obligatoire pourra être complété.

Une protection médicale sera mise en place par les organisateurs faisant appel à un organisme conventionné, un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Tous les coureurs devront se conformer à la prescription des organisateurs et au code de la route. Seuls les coureurs portant leur dossard et se trouvant sur un des parcours balisés seront sous la responsabilité de l'association organisatrice.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

L'association, conformément à la loi, est assurée pour tous les risques civils mais décline toutes autres responsabilités.

Article 11 : Ravitaillements

Pas de gobelets fournis sur l'évènement. Action éco responsable.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long des parcours.

Le coureur doit veiller à disposer au départ de chacun des ravitaillements des quantités d'eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.
Il sera possible aux coureurs de laisser leurs déchets dans des poches prévues à cet effet à ces points de passage.

Article 12 : Barrières horaires

Tout dépassement des barrières horaires entraîne la disqualification du participant sur le parcours concerné.
Il devra rendre sa puce à un des points cités ci-dessus, ne sera pas classé et se devra de revenir sur le point d'arrivée avec les personnes responsables de l'organisation.

Article 13 : Abandon

Sauf blessure invalidante un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de signalement.
En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui restituer son dossard. Le signaleur invalide définitivement son dossard.

Article 14 : Récompenses

Pour le Kv récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin vendredi 17 mai à la salle des fêtes de Sost dès 21h00.
Pour les Trails récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin ainsi que le premier de chaque catégorie (anciennes catégories ffa) sur le site d'arrivées à :

13h00 pour les parcours de 15 km
14h00 pour les parcours de 25 km
16h00 pour les parcours de 50 km.

Il n'y aura pas de cumul de lot possible.

Pour les défis récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin sur le site d'arrivées le dimanche 19 mai 2024 à 16h30.

Article 15 : Droit à l'image

L'association et ses partenaires agréés se réservent tous droits d'utilisation des images des différentes épreuves.

Article 16 : Annulation, modification de parcours ou suspension de course

Les organisateurs se réservent le droit de changer les itinéraires, de modifier les horaires de départ de chaque course, de suspendre provisoirement la course, d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment.
En cas de mauvaises conditions climatiques dès le départ, des procédures de repli sont mises en place.
Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des frais engagés.

Article 17 : Responsabilités

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et l'engagement à suivre les instructions qui seront données par les officiels de la course.

Article 18 : Autres précisions

Les trails de la barousse s'inscrivent dans le cadre d'une nature propre qu'il convient de respecter.